



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont:

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **31, avenue Pagnuelo** et portant sur l'objet suivant :
  - 1.1 **Autoriser l'empiètement de 7 cm ainsi que l'usage du garage construit en marge et en cour latérales de l'immeuble situé au 31, avenue Pagnuelo, dans l'arrondissement d'Outremont, dérogeant ainsi à l'article 7.5 du Règlement de zonage (1177);**
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 4 avril 2011** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 4° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 5° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'empiètement visé ainsi que l'usage du garage construit en marge et en cour latérales, seront réputés conformes aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Outremont, ce **9 mars** 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont,

Pascale Lebel